



## Déclaration de Maputo

### *Un engagement en faveur de l'éthique douanière*

**NOUS**, participants à la Conférence internationale sur le thème «Douane et éthique : la réponse africaine» organisée à Maputo, Mozambique, du 20 au 22 mars 2002, par l'Organisation mondiale des douanes et le Gouvernement du Mozambique, convenons de ce qui suit :

**REAFFIRMANT** notre engagement en faveur de la Déclaration d'Arusha de l'Organisation Mondiale des douanes adoptée en 1993;

**RECONNAISSANT** que la corruption sévit dans tous les pays, tant dans les secteurs public que privé, et qu'un engagement politique fort est nécessaire pour lutter contre la corruption ;

**RECONNAISSANT** que les administrations de douanes remplissent des tâches très diverses, d'une importance vitale sur le plan fiscal, économique et social. Ces tâches ont une incidence profonde sur la capacité d'une nation à tirer parti de l'expansion et du développement du commerce mondial et à atteindre ses objectifs légitimes de développement en matière économique et sociale à l'échelon national ;

**RECONNAISSANT** que de nombreuses mesures positives et constructives ont déjà été prises par plusieurs administrations douanières en Afrique pour maîtriser le problème de la corruption et lui apporter des solutions pratiques et efficaces ;

**AFFIRMANT** que le Nouveau Partenariat pour le Développement de L'Afrique (NEPAD) est un programme pour le développement durable de l'Afrique et que les administrations des douanes doivent contribuer significativement à la réalisation de ses objectifs :

**CONSIDERANT** que l'éthique au sein de la douane renforce la confiance des usagers à l'égard des institutions officielles, évite des pertes de recettes importantes, contribue au respect spontané des lois, règlements et directives en vigueur, à la suppression des barrières préjudiciables aux échanges internationaux, aux investissements et au développement économique, et augmente le niveau de sécurité et de protection de la communauté à l'échelon national ;

**RAPPELANT** les principaux sujets et les principales conclusions qui ont été énoncés dans la Déclaration finale de l'Atelier sur les Douanes lors du 2ème Forum mondial sur la lutte contre la corruption et le respect de l'éthique qui s'est tenu à la Haye (Pays-Bas) en mai 2001 ;

**INVITANT** le secteur privé à développer l'intégrité chez les hommes d'affaires et les citoyens et à travailler avec les Gouvernements pour créer des administrations douanières qui privilégient l'intégrité et le service;

**APPELANT** les pays développés à soutenir la promotion de l'éthique par un véritable engagement pour l'assistance technique, le développement des compétences et la coopération pratique, y compris le partage de l'information.

**DECLARONS** que les administrations des douanes du continent africain s'engagent à adopter un plan d'action pour:

- Prendre d'urgence des mesures exhaustives et pratiques pour mettre en œuvre l'ensemble des éléments et des dispositions clés de la Déclaration d'Arusha de 1993 concernant l'éthique douanière adoptée par l'Organisation mondiale des douanes et, en particulier pour reformer et moderniser les systèmes et les procédures par le recours aux nouvelles technologies en vue de supprimer les possibilités de corruption et de minimiser les facteurs susceptibles d'inciter les fonctionnaires et les membres des milieux commerciaux à agir de manière contraire à l'éthique; et pour élaborer et mettre en œuvre des politiques adéquates de gestion des ressources humaines incluant la formation et la motivation, qui reconnaissent la spécificité de l'environnement dans lequel travaillent les administrations douanières et fiscales et qui soient de nature à porter au niveau le plus élevé les normes en matière de comportement éthique et professionnel;
- Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes régionaux grâce auxquels les administrations douanières et fiscales pourront définir et mettre en œuvre des politiques et mesures pragmatiques permettant de renforcer le niveau d'éthique et de lutter contre la corruption, ainsi que d'échanger des renseignements au sujet des stratégies et des meilleures pratiques en matière d'éthique ;
- Développer un partenariat positif et efficace avec tous les secteurs du commerce afin de déterminer les domaines présentant des risques élevés et de mettre en œuvre des mesures pratiques visant à régler le problème de la corruption au sein des administrations douanières et fiscales ;
- Mettre en œuvre des codes de conduite appropriés au sein des administrations douanières et fiscales, du secteur privé et des autres parties intéressées qui énoncent clairement, en termes pratiques et dénués de toute ambiguïté, le comportement à adopter par tous les fonctionnaires des administrations douanières et fiscales, le secteur privé ; et les autres parties intéressées ; et
- Elaborer des plans d'amélioration du niveau de l'éthique à l'échelon national assurant un équilibre approprié entre les stratégies préventives telles que la formation et la prévention de la corruption, et les solutions traditionnelles telles que la détection de la corruption, les enquêtes et les poursuites.

**NOUS** appelons en conséquence l'attention de la Communauté Internationale sur

- le rôle fondamental que jouent les administrations nationales douanières et fiscales dans la perception des recettes, la facilitation des échanges, la protection de la société et la sauvegarde de la sécurité nationale, ainsi que sur la nécessité de considérer les administrations des douanes efficaces, efficientes et exemptes de toute corruption comme un atout national de toute première importance .
- l'importance primordiale que revêt la nécessité d'obtenir de la part des responsables administratifs et politiques au plus haut niveau un engagement durable et efficace en faveur de la lutte contre la corruption ;
- la nécessité d'inscrire la question de la réforme et de la modernisation des administrations douanières et fiscales, ainsi que des autres administrations publiques, en tant que sujet prioritaire en matière de renforcement des capacités et d'assistance au développement, à l'ordre du jour des partenaires au développement et des institutions internationales et multilatérales.

*Fait à MAPUTO, Mozambique, le 22 mars 2002.*